



Prêt entre société et personne physique

Par **balsly**, le **23/04/2013** à **18:38**

bonjour,

Une société, qui n'est pas un établissement financier, peut-elle prêter une somme d'argent à une personne physique, non associée, lors notamment d'une augmentation de capital afin de permettre à l'associé personne physique de souscrire à l'augmentation.

Si oui quelle est la procédure à mettre en oeuvre (convention de prêt classique)?

Par avance merci